



Conférence internationale de Paris sur la Libye

Discours de
Mme Micheline Calmy-Rey
Présidente de la Confédération
Cheffe du Département fédéral des affaires étrangères
DFAE
Paris, le 1er septembre 2011

Seul le texte prononcé fait foi !

**Monsieur le Président,
Monsieur le Premier ministre,
Mesdames,
Messieurs,**

Aujourd'hui, 1^{er} septembre 2011, le Colonel Kadhafi aurait fêté le 42^{ème} anniversaire de son accession au pouvoir. Grâce au courage, à la détermination et au sens du sacrifice du peuple libyen, cela n'a pas été le cas. Ce peuple qui s'est battu contre un régime arbitraire et criminel qui bafouait ses droits les plus fondamentaux, pour ses libertés et pour une Libye libre et démocratique, mérite toute notre estime. Les atrocités commises par Mouammar Kadhafi et son régime à l'encontre de sa propre population sont criminelles. Tous les auteurs de ces violations de droits humains doivent répondre de leurs agissements devant la justice.

La Suisse est intervenue dès le début du conflit avec son aide humanitaire, pour soulager les libyens des souffrances qu'ils enduraient. Dès la mi-mars, un bureau d'aide humanitaire a été ouvert à Benghazi.

Malgré la chute de l'ancien régime, la situation humanitaire demeure préoccupante en Libye, notamment dans la région de Tripoli et de Syrte. L'aide humanitaire de la Suisse y sera déployée dès que possible afin de pouvoir rapidement répondre aux besoins de la population.

Mesdames, Messieurs,

Dès les premières violences commises par le régime de Kadhafi à l'encontre des manifestations de rébellion du peuple libyen, le Gouvernement suisse a bloqué, le 24 février 2011, les avoirs appartenant au régime de Kadhafi. Nous avons été le premier État à ordonner un tel blocage car les fonds déposés chez nous ne devaient en aucun cas servir à alimenter des actes de répression contre le peuple libyen. La Suisse s'est aussi associée immédiatement aux sanctions adoptées par le Conseil de sécurité de l'ONU et aux mesures complémentaires décidées par l'Union européenne.

Par leur volontarisme, leur rapidité et leur efficacité, les rebelles libyens, soutenus par une alliance internationale, sont parvenus à mettre fin au régime autocrate et sanguinaire du colonel Kadhafi. Aujourd'hui, la Suisse considère le Conseil National de Transition comme son unique interlocuteur en Libye. Il s'agit maintenant de lui donner tous les moyens pour qu'il puisse restaurer de

manière pacifique un gouvernement et une administration, dans le respect des droits fondamentaux.

Au vu de cette situation, la Suisse plaide fermement en faveur d'une restitution de tous les avoirs gelés dans le cadre des sanctions internationales au seul profit du peuple libyen et dans les meilleurs délais. De par les violences commises contre sa propre population, le régime de Kadhafi a perdu toute prétention sur les fonds bloqués et tout droit à recevoir cet argent en retour. La communauté internationale se doit maintenant à un «devoir de restitution» pour servir les besoins humanitaires urgents des Libyens et œuvrer à la reconstruction du pays. La Suisse a soumis une demande d'exemption au Comité des sanctions pour que des fonds à hauteur de 420 millions de dollars en possession ou sous contrôle d'entités publiques libyennes puissent être utilisés en faveur du peuple libyen.

Il appartient au Conseil de sécurité de l'ONU d'adapter le régime des sanctions contre la Libye. Dans le cas de l'Irak, le Conseil de sécurité avait adopté la résolution 1483 en 2003 en vertu de laquelle les avoirs personnels du dictateur déchu et de son entourage devaient être confisqués et restitués en faveur du peuple irakien. Une procédure analogue pourrait être suivie dans le cas de la Libye. Nous devons tous être animés par un seul objectif, à savoir celui de soulager le peuple libyen qui a trop longtemps souffert, en lui fournissant toute l'aide voulue.

La Suisse entend collaborer avec le peuple libyen dans le difficile processus de transition politique qui s'ouvre à lui. La Suisse serait prête à offrir ses services dans trois domaines qui, à mon sens, sont prioritaires pour la construction du nouvel Etat libyen : celui du désarmement, celui de la réforme des secteurs de la sécurité (armée, police, gardes frontières), ainsi que celui du déminage humanitaire. La Genève internationale et ses Centres de sécurité disposent de compétences reconnues dans ces domaines, compétences qui peuvent être immédiatement mises à disposition du peuple libyen.

Forts de notre expérience et de notre savoir-faire politique sur la décentralisation, le fédéralisme, les processus constitutionnels, la promotion de la paix et de la transformation de conflits nous sommes à la disposition du peuple libyen et des autorités qu'il se choisira pour accompagner la mise en place d'un Etat de droit. La Suisse est également prête à contribuer à une

mission politique intégrée des Nations Unies notamment en mettant à disposition des experts suisses. L'accompagnement de la transition politique ne pourra pas faire l'économie d'une réflexion sur le passé et la nécessité de rendre justice aux victimes, dans un souci de combler les besoins de réconciliation. A l'heure où la communauté internationale se mobilise pour accompagner la mise en place d'un Etat de droit en Libye, je voudrais rappeler l'importance de tenir compte des besoins différenciés des hommes et des femmes, et de porter une attention particulière à la promotion de ces dernières, dans l'esprit de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

L'Ambassade de Suisse à Tripoli sera réactivée dès que possible afin de témoigner de la présence de la Suisse aux côtés de la Libye de demain et de contribuer activement à la construction du nouvel Etat libyen.

Je vous remercie de votre attention.